

Association « Pas de bébés à la
consigne »
7 bis, Rue du lion
94400 VITRY SUR SEINE

Paris, le **23 FEV. 2012**

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier et vous en remercie.

Comme vous, je suis convaincu qu'il est essentiel pour notre pays d'offrir aux bébés et aux jeunes enfants un accueil de qualité. Investir dans l'accueil de la petite enfance, c'est investir dans l'avenir ; cela constituera une de mes priorités. Etre parent ne doit plus obliger à sacrifier sa vie professionnelle ou à jongler au quotidien pour concilier vie familiale et travail.

Notre pays a engagé de longue date un effort important pour sa politique familiale, qui explique notre fécondité, la plus élevée d'Europe. Mais beaucoup reste à faire. Encore aujourd'hui, plus de la moitié des enfants de moins de trois ans n'ont pas de solution d'accueil autre que la garde par leurs parents ou leurs grands-parents. Les injustices sont grandes : 21 % des enfants d'ouvriers ont une solution de garde contre 73 % des enfants de cadres, 63 % des enfants issus des parents les plus favorisés contre seulement 7 % des enfants des familles les plus démunies.

Le bilan du quinquennat qui s'achève contraste avec les grandes déclarations de N. Sarkozy en 2007 : le « droit opposable à la garde d'enfants » n'a jamais vu le jour et le plan censé créer 200 000 solutions de garde est loin d'être réalisé. Depuis 2007, environ 15 000 places de crèches par an ont été créées, mais le gouvernement en a supprimé autant chaque année à l'école maternelle, qui n'accueille plus qu'un enfant sur neuf avant trois ans. Certains enfants ne peuvent accéder à l'école qu'à plus de trois ans et demi.

Il est temps de reprendre la marche en avant du progrès en faveur des familles de notre pays.

Ma première priorité sera de faire en sorte que les enfants de moins de trois ans puissent être accueillis en maternelle.

L'école maternelle est un système que nous envie l'étranger mais qui est en passe d'être « cassé » par l'actuel gouvernement. Le rétablissement de postes d'enseignants permettra de développer faire en sorte qu'à nouveau, les enfants de moins de trois ans puissent être accueillis à l'école maternelle.

francoishollande.fr

.../...

59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

Dans l'affectation des 60 000 postes supplémentaires que je créerai dans l'éducation, ma priorité ira aux écoles maternelles et primaires, car c'est là que les premières difficultés se manifestent et que l'échec scolaire se forme, ainsi qu'aux zones en difficulté. La préscolarisation doit permettre de fournir à tous les enfants, quelle que soit leur origine, la base nécessaire à l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'un socle commun de compétences et de connaissances.

Au-delà de la scolarisation des enfants de moins de trois ans pour les parents qui le souhaitent, nous avons l'ambition de développer l'accueil des jeunes enfants, en engageant le dialogue avec les collectivités territoriales, la branche famille de la sécurité sociale et le mouvement associatif. Ce dialogue permettra de faire un état des lieux des besoins et de définir des objectifs partagés de progression de l'offre.

Le développement d'une offre d'accueil de qualité est en effet essentiel pour lutter contre les inégalités entre enfants dès le plus jeune âge et permettre aux femmes de travailler dans de meilleures conditions. C'est aussi une source de création d'emplois de qualité, ce qui est essentiel à un moment où le chômage est si élevé.

Les réflexions autour du développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants doivent aussi être l'occasion de rendre plus attractif le métier d'assistante maternelle, tout en l'intégrant davantage au sein de la palette des solutions d'accueil. Les assistantes maternelles ont des conditions d'activité difficiles. Une meilleure mise en relation plus organisée avec les parents, des liens plus forts avec d'autres professionnels et des possibilités de progression dans leur carrière doivent être envisagés.

Comme vous le suggérez, la réalisation de ce diagnostic partagé doit également permettre de remettre à plat les derniers textes encadrant l'accueil des jeunes enfants : il faudra en particulier évaluer les effets du décret du 8 juin 2010 réformant l'accueil en établissement des jeunes enfants et instituant les jardins d'éveil et le dispositif des maisons d'assistantes maternelles (MAM). Le développement de l'offre de garde ne peut passer par la dégradation de sa qualité.

Sur le plan européen, comme vous le savez, les groupes socialistes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont présenté des propositions de loi visant à préserver la qualité des services sociaux d'intérêt général, en particulier de l'accueil de la petite enfance, qui ont été rejetées par la majorité actuelle. Ce combat est partagé par les socialistes européens.

La Gauche est favorable à une politique familiale placée sous le signe de la justice. Toutes les familles doivent être soutenues. C'est l'universalité des allocations familiales, à laquelle je suis attaché et que je ne souhaite pas remettre en cause. Mais nous devons faire plus pour les familles des classes moyennes et populaires. C'est pourquoi je compte diminuer le plafond du quotient familial et revaloriser l'allocation de rentrée scolaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.



Handwritten signature of François Hollande in blue ink, written over a horizontal line.

François HOLLANDE